

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 10 juillet 2018

Délibération n° 2018 – 10/07/2018 – 24

*Demandes de subventions déposées au titre de l'appel à projets
« Partenariats, attractivité et vie étudiante »*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 21 voix pour (unanimité) :

les modalités suivantes relatives aux demandes de subventions déposées au titre de l'appel à projets « Partenariats, attractivité et vie étudiante » : parmi les projets adoptés par la commission FSDIE, la CFVU et le CA de l'uB, ceux correspondant aux attendus de l'appel à projets "Partenariats, attractivité et vie étudiante" du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté font l'objet d'une demande de subvention dans ce cadre.

Dijon, le 11 juillet 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement